

Paris, le 13 mars 2012

Monsieur NEVACHE
Délégué interministériel à la sécurité routière
Délégation à la sécurité et à la circulation routières
Tour Pascal B
92055 PARIS-LA-DEFENSE Cedex

Monsieur le Délégué interministériel,

Nous sommes saisis d'un problème relatif à l'application de la TVA à taux réduit sur des dispositifs d'aide à la conduite.

Une entreprise propose comme adaptation de véhicule pour les personnes en situation de handicap un levier de vitesse qui permet également d'embrayer/débrayer.

Les services des impôts refuseraient d'appliquer à ce dispositif le taux réduit de TVA à 5,5% prévu à l'article 278-0 bis du code général des impôts au motif que le dispositif ne concerne ni le frein ni l'accélérateur. Il apparaît que, au regard du code général des impôts, les dispositifs de commande groupée (article 30-0 B), dès lors qu'ils ont été conçus exclusivement pour les personnes handicapées en vue de la compensation d'incapacités graves (article 280-0 bis) doivent être soumis au taux de TVA réduit à 5,5% peu important que les dispositifs concernent le frein, l'accélérateur ou l'embrayage.

Nous sollicitons de vos services un avis sur ce point afin de pouvoir répondre à cette demande. Par ailleurs ne pourrait-on pas envisager la parution d'un guide ou tout autre support de communication à destinations des professionnels et des usagers sur toutes les dispositions de TVA concernant les personnes en situation de handicap et la conduite ?

Nous vous remercions de toute l'attention que vous prendrez à ces demandes et nous tenons à votre disposition pour tout échange sur ces questions.
Nous vous prions, Monsieur le Délégué interministériel, à l'expression de nos salutations respectueuses.



Eric MONACELLI
Président CEREMH



Jean Marie BARBIER
Président APF

CEREMH

10-12 Avenue de l'Europe 78140 Vélizy_Siret : 503 685 604 00012_APE : 9499Z

www.ceremh.org

Tel. : 01.39.25.49.87

APF

● 17, bd Auguste-Blanqui 75013 Paris
Tél. 01 40 78 69 00 - Fax 01 45 89 40 57 - www.apf.asso.fr

Bouge les Lignes !